



Association des
Responsables d'Espaces Verts
du Québec

Appel à tous :
Présence de chenilles
Bilan des résultats au 1^e juin 2017

1^e réponse

Pour notre part à la Ville de Repentigny, nous traitons certains arbres au BTK disponible en centre jardin. Nous enlevons un maximum de chenilles que nous détruisons et ensuite nous vaporisons uniquement ceux sur les terrains publics pouvant causer des désagréments. Exemple, en bordure de trottoirs, terrasse, restaurant, autour des plateaux sportifs, au-dessus des estrades etc.

Bien que nos arbres sont sains, nous avons évalué la possibilité de les « flamber » à la torche, toutefois, question de santé et sécurité, procédures dangereuses, etc, nous avons abandonné le projet...

Nous sommes conscients des chances que les chenilles effectuent un retour d'ici quelques semaines, toutefois, nous réévaluerons à ce moment...

J'ai bien hâte de lire les réponses de mes collègues!!

Julie Tellier

Contremaître - Parcs et espaces verts

Service des Travaux publics

Ville de Repentigny

Tél. bureau : 450 470-3790

tellierj@ville.repentigny.qc.ca

www.ville.repentigny.qc.ca

2^e réponse

Bonjour,

Nous avons le même problème de livrée des forêts à St-Jérôme et nous avons traité au BT dans les parcs et avec de l'eau et du savon palmolive (sans blague!) dans les rues du centre-ville tant sur les troncs d'arbres que sur le mobilier urbain et ça fonctionne. C'est un collègue de Rouyn-Noranda qui m'a refilé le truc du savon.

Bonne chance



Destination

Serge Côté, contremaître
Section de la voie publique et des parcs
Service des travaux publics, Ville de Saint-Jérôme
495, rue Filion, Saint-Jérôme QC J7Z 1J1
Tél. : 450 436-1512, poste 3470 | Téléc. : 450 436-3062

scote@vsj.ca | www.vsj.ca |    

3^e réponse

Livree des Forest

Traiter très rapidement à l'acéphate!

On en a trouvé en quantité jeudi dans nos érable, pas dans les autres variétés plantes tout juste à côté.

On a traité samedi.

Ça semble sous contrôle mais il n'y a pas une minute à perdre.

Grosso modo 35\$ par arbres.

Salutation...

Image suivra!

.



Caroline Vidal | Contremaître
Activités sportives et parcs
3380, chemin Sainte-Marie | Mascouche (Qc) J7K 1P7
450-474-4133, poste 4090

4^e réponse

Bonjour,

Voici un extrait d'un courriel d'actualité à l'interne :

Bonjour chers collègues,

Comme la présence de chenilles soulève beaucoup de questionnements et d'inquiétudes, voici quelques informations à savoir advenant le cas où vous avez des demandes de citoyens :

- Il s'agit de la livrée d'Amérique, une chenille qui devient un papillon de nuit en juin/juillet.
- Elles se nourrissent des feuilles des arbres. C'est très rare que ça tue un arbre. Leurs arbres préférés sont les chênes, frênes, cerisiers et pommiers.

- On en trouve surtout près du gros stationnement du parc Lorraine, près des modules d'exercice. Il y en a aussi dans les pommiers des terre-pleins sur de Gaulle.
- La livrée est une espèce indigène, ce qui signifie qu'elle est originaire d'ici et qu'elle a des prédateurs naturels qui contrôlent les populations. Par contre, ce printemps, probablement en raison d'un facteur météorologique (pluie abondante?), les populations de livrées ont explosé un peu partout (pas juste à Lorraine!)
- Comment s'en débarrasser (rappeler que c'est une espèce qui a des prédateurs et que c'est très rare qu'elle tue un arbre)
 - Si c'est localisé, couper la branche et la brûler. Défaire les nids (tente de soie) avec un bâton et les brûler.
 - Sinon, on peut aussi utiliser un jet à pression avec du Sunlight (savon à vaisselle) et viser les zones infestées pour déloger les chenilles.
 - Si c'est vraiment généralisé sur l'arbre, faire appel à un entrepreneur autorisé par notre [registre](#) sur le site Internet et demander un traitement au Spinosad Success 40. C'est un biopesticide issu de la fermentation de bactéries. C'est un produit classé à l'annexe II du *Code de gestion des pesticides*, c'est-à-dire qu'il peut même être utilisé dans les CPE, garderies, écoles, parc, etc. Habituellement, un seul traitement suffit, mais dans certains cas, un 2^e traitement est à prévoir. Il n'y a pas de permis de pesticide à demander, car c'est un biopesticide.
- Que fera la Ville?
 - Un traitement au Spinosad sera fait sur les arbres les plus affectés. Le traitement doit avoir lieu au moins 24h avant une pluie pour que le produit sèche, donc en raison de la semaine pluvieuse prévue, on va essayer de traiter jeudi.

Espérant le tout utile,



Louis Dumas, adjoint au directeur
 Service du développement durable,
 division technique et urbanisme
 33, boulevard De Gaulle
 Lorraine, Québec J6Z 3W9
 Tél. : 450 621-8550, poste 232
www.ville.lorraine.qc.ca

5^e réponse

Btk (*B. thuringiensis kurstaki*), en vente dans tous les centres de jardin



Katryne Delisle
 Horticultrice - Parcs et espaces verts
 Ville de Vaudreuil-Dorion
 Service des Travaux publics
 Division Parcs et espaces verts
 205, rue Valois, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1T2
 Téléphone: 450.455.3371 poste 2505 - Cell: 514.821.4911 - Télécopieur: 450.424.8590

kdelisle@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

6^e réponse

Bonjour,
Voici de notre côté ce que nous recommandons à Blainville

MÉLANIE LAPIERRE, contremaître parcs et espaces verts
Service des travaux publics
☎ Poste 5399

30 mai 2017

Présences de chenilles sur les arbres à Blainville (livrée des forêts)

Nous retrouvons actuellement sur le territoire de Blainville une forte présence de chenilles (livrées des forêts) sur les troncs d'arbres. Particulièrement présentes sur les chênes, frênes, ormes, cerisiers, trembles, bouleaux, tilleuls, saules, pommiers et pommiers, la livrée des forêts (insecte indigène de nos forêts) se nourrit des feuilles de ses hôtes. Ainsi, les chenilles peuvent défolier un arbre en peu de temps. Toutefois, une fois que la chenille devient un papillon de nuit, l'arbre a la capacité de faire une deuxième pousse de feuilles pour que s'effectue la photosynthèse essentielle. La défoliation entraîne rarement la mort de l'arbre, mais l'affaiblit et le rend plus vulnérable aux attaques par une variété d'autres ravageurs ou aux agressions telles que la sécheresse.

Afin de réduire les dommages causés à vos arbres, nous vous recommandons de retirer et d'écraser ou noyer les chenilles qui vous sont accessibles. Il y a aussi possibilité de les déloger avec un puissant jet d'eau. Vous pouvez ensuite enduire le tronc d'un produit gommant (gelée de pétrole) pour empêcher les chenilles de remonter vers les feuilles.

Normalement, les infestations de livrée des forêts durent trois saisons et ensuite l'équilibre est rétabli. Ce phénomène naturel est cyclique au Québec se reproduisant à des intervalles de 10 à 12 ans.

